

“ très-grands services à l'agriculture, nous trouvons qu'elle est bien conduite et bien administrée dans sa voie spéciale. Les prêts sont faits en très-grande majorité (les trois quarts) dans le département de la Seine et surtout pour des propriétés urbaines. Cela devait arriver.”

La même année, M. Bailleux de Marizy examine dans la *Revue des Deux-Mondes*, les résultats du Crédit Foncier en France, durant cette période de six ans écoulée depuis son établissement, et il en vient aux mêmes conclusions.

“ On fut en ce moment, dit-il, dupe d'une illusion généreuse : on voulut fonder une sorte d'établissement charitable au profit de la première des propriétés, la propriété foncière, et pour le plus grand bénéfice des cultivateurs. Dans quelle mesure ce but fut-il atteint ? Les faits ont aujourd'hui répondu. Le Crédit Foncier devait fournir à l'agriculture, avec un intérêt réduit et à long terme le capital nécessaire à ses progrès. Loin de se substituer avantageusement au prêt hypothécaire, il n'a pu procurer les mêmes ressources ¹.”

Bien plus que cela, il est constant que cette institution a été dommageable à l'agriculture : la plupart des petits capitalistes de province avaient autrefois l'habitude de confier leurs épargnes à des notaires de campagne qui les plaçaient sur des propriétés foncières. Maintenant ces capitaux sont déposés dans les caisses du Crédit Foncier qui prête en grande partie sur des propriétés de ville, de sorte qu'en réalité, au lieu de répandre dans les campagnes les capitaux de la ville, la banque agricole modèle a attiré à la ville les capitaux de la campagne.

Quoique ce résultat ne soit pas directement imputable au Crédit Foncier, il n'en est pas moins intéressant à constater, parce qu'il peut se reproduire ailleurs.

L'histoire du Crédit Foncier n'a pas changé, et M. Michel Chevalier, un économiste dont on ne devra pas nier la compétence en cette matière, écrivait en 1862 ² que le Crédit Foncier avait complètement manqué son but et qu'il n'avait profité qu'aux propriétaires urbains ; il accompagnait cette assertion d'un tableau de l'agriculture française et de la pénible position d'une nombreuse classe d'agriculteurs, qui démontre que les capitaux sont loin d'affluer partout, et qu'il y avait de profondes plaies à guérir.

Voici encore ce qu'écrivait M. Louis Hervé à la fin de l'année 1862 : “ On a eu la bonté, dit-il, de s'apercevoir il y a quelques années, que le capital manquait à l'agriculture. Aussitôt on s'est dit : Vite faisons une loi pour lui en donner. En France on s'imagine que le capital ne consiste que dans l'argent, et qu'il suffit de rendre une loi pour créer un capital comme pour créer un impôt. Les moindres notions de la science économique suffiraient pour prévenir une telle illusion. Anssi, c'est mer-

¹ *Revue des Deux Mondes*, No. du 1er octobre, 1858.

² *Revue des Deux-Mondes*, No. du 1er Novembre.